

EN MARCHÉ

le journal du Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi

Édition 2008

ASSURANCE-CHÔMAGE : TOUT RESTE À CHANGER

Par Benoit Marsan du MAC de Montréal

Malgré les chiffres officiels qui indiquent que le chômage est en recul dans presque l'ensemble des pays industrialisés, d'autres nous démontrent que les inégalités sociales sont en croissance et que le capitalisme engendre une armée grandissante d'exclus. Les données canadiennes ne font pas exception. Malgré un gouvernement qui se targue de faire reculer le chômage, les statistiques démontrent que de plus en plus de travailleurs et de travailleuses subissent une diminution de leur condition de vie. Ils sont alors forcés d'occuper des emplois de plus en plus précaires à des salaires de misère, sans quoi ils doivent se tourner vers un régime de protection sociale (assurance-chômage et aide-sociale) à peine suffisant pour survivre. Ou bien, l'on se voit simplement exclu du droit aux prestations.

Dans un contexte où les indices pointent de plus en plus vers une récession économique, la situation ne risque pas de s'améliorer. Juste en 2007, où les mêmes économistes et politiciens nous chantaient le refrain de la croissance et de la création d'emploi, 132 000 emplois manufacturier ont disparu au Canada comparativement à 59 000 en 2006 (secteur où le salaire moyen est de 21\$ de l'heure...). C'est pourquoi les travailleuses, les travailleurs et les sans-emploi se doivent de s'organiser et d'agir.

Exiger un régime d'assurance-chômage d'accès universel

Depuis 1996, moins de 50% des cotisantes et des cotisants à la Caisse d'assurance-chômage ont droit aux prestations lors d'une perte d'emploi.

Pour l'année 2007, c'est 55% des

personnes ayant cotisé qui n'ont pas droit à un chèque...

Et quand on a droit aux prestations, non seulement il faut passer au travers de la machine infernale qu'est *Service Canada*, mais on reçoit que très peu de semaines de prestations et ce à un taux ridicule. Le tout basé sur des critères arbitraires et discriminatoires, comme le lieu de résidence. Bien entendu, toutes ces embûches ne servent qu'un but : forcer les prestataires à accepter n'importe quel emploi et ainsi faire pression sur les salaires et les conditions de travail de ceux et de celles qui n'ont pas encore perdu leur emploi !

C'est pourquoi les groupes de chômeurs et de chômeuses du Québec exigent au minimum les conditions suivantes :

1. un seul critère d'admissibilité de 350 heures;
2. un plancher minimum de 35 semaines de prestations;
3. un taux de prestation d'au moins 60%;
4. l'abolition des exclusions de plus de 6 semaines.

Il est d'autant plus nécessaire de se mobiliser pour minimalement préserver et idéalement bonifier le régime car plusieurs éléments en discussion pourraient favoriser une nouvelle vague de démantèlement du régime.

Baisse des cotisations et caisse autonome

Le gouvernement, avec la complicité indirecte et involontaire (?) de l'opposition, des centrales syndicales québécoises et d'une minorité de groupes de chômeurs et de chômeuses, sont en train de préparer le terrain afin d'empêcher à toute fin pratique une bonification du régime d'assurance-chômage par la mise sur pied d'une caisse autonome.

d'assurance-chômage par son retrait en 1990 du financement du régime. La seule chose qu'une caisse autonome pourrait garantir, c'est une forme de privatisation à l'américaine du financement du régime et de sa gestion.

De plus, dans l'éventualité de la mise en place de cette caisse autonome, les cotisations, en baisse systématique depuis 10 ans, qui visent à établir le montant des cotisations en fonction du coût réel du régime actuel. Il est évident qu'on rend

mathématiquement impossible toute forme de bonification et qu'on pourrait éventuellement mettre en péril le régime en situation de crise économique où la caisse serait sollicitée davantage, alors on n'aurait qu'à charcuter une fois de plus dans la couverture du régime.

Le détournement de la caisse est effectivement scandaleux et l'argent détourné devrait plutôt servir exclusivement à la bonification du régime. Il faut protéger la caisse afin d'éviter que les cotisations

soient assimilées au reste des revenus du gouvernement fédéral.

Rumeurs inquiétantes

Nous apprenions à la fin de novembre 2007 par l'entremise du bureau de la Commissaire aux travailleuses et aux travailleurs de l'Assurance-Emploi (A-E) que certaines pistes étaient présentement à l'étude et qu'elles ne se limitaient pas seulement à la gestion de la caisse d'assurance-chômage.

... SUITE PAGE 2



On ne peut pas séparer les enjeux entourant la caisse autonome de la question des surplus et de la baisse des cotisations. L'ensemble des discussions et des pistes élaborées autour de l'autonomie de la caisse ne font pas état de l'utilisation éventuelle des 54 milliards de dollars détournés par le gouvernement et issus des cotisations d'assurance-chômage afin de bonifier le régime. L'acceptation du principe d'une telle caisse consacre implicitement le désengagement du gouvernement fédéral en matière

CAMPAGNE D'ACTION POUR L'AUTONOMIE ÉCONOMIQUE DES FEMMES: DU 17 OCTOBRE 2007 AU 31 MAI 2008

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Au Québec, le salaire des femmes est toujours d'un tiers inférieur (67%) à celui des hommes; pour des emplois équivalents et à temps plein, les femmes gagnent 70% du salaire des hommes; les travailleuses à temps plein au salaire minimum vivent encore dans la pauvreté; les femmes occupent entre 60% et 70% de ces emplois au salaire minimum; les emplois se précarisent et ce sont des femmes qui occupent à 70% les emplois précaires; les femmes immigrantes, autochtones, handicapées, jeunes et âgées sont les plus durement touchées par la pauvreté... et la liste pourrait s'allonger. La pauvreté des femmes et leur manque d'autonomie économique découle de choix politiques et



économiques que nous effectuons chaque jour en tant que société. La pauvreté est inacceptable dans une société qui a les moyens de l'éliminer!

C'est pourquoi la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) a lancé en 2007 sa Campagne d'action pour l'autonomie économique des femmes. Cette campagne, menée en solidarité avec les femmes du monde, met de l'avant trois grandes revendications prioritaires et urgentes qui visent à améliorer substantiellement l'autonomie économique des femmes au Québec.

1. L'augmentation immédiate du salaire minimum à 10,16 \$/heure, afin qu'en 2007 il permette à une personne qui travaille 40 heures par semaine de sortir de la pauvreté;

2. La pleine indexation des prestations d'aide sociale et la gratuité des médicaments pour toutes les personnes dont les revenus sont inférieurs à 12 000\$ par année;

3. Que la totalité des pensions alimentaires versées aux enfants ne soit plus soustraite des prestations d'aide sociale, ni calculée dans les prêts et bourses.

Trois temps forts rythment cette campagne. Il s'agit d'abord du 17 octobre 2007, avec le lancement de la campagne, du 8 mars 2008, avec des activités d'éducation populaire, et du 31 mai 2008 avec une Grande manifestation nationale à Québec.

17 octobre 2007 - Lancement de la Campagne de la CQMMF

Le 17 octobre dernier, en cette Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, des centaines de femmes participaient au lancement de la Campagne « Sortir de la pauvreté : un choix de société » de la CQMMF. À cette occasion, les groupes membres de la CQMMF ont tenu des actions de lancement partout à travers le Québec.

... SUITE PAGE 6



C'est ce qu'on peut en déduire en se fiant à nos sources et à la seule phrase du discours du Trône consacrée à l'assurance-chômage.

Depuis mai 2006, le gouvernement doit réviser en vertu du règlement de l'A-E le découpage des régions économiques qui permet de déterminer la norme variable d'admissibilité (l'utilisation du taux de chômage régional pour établir, entre autres, le nombre d'heures requises pour les membres de la population active afin de se qualifier à recevoir des prestations et le nombre de semaines de prestations attribuables). Présentement, plusieurs scénarios sont à l'étude, notamment de ne plus tenir compte de la région économique, mais plutôt du taux de chômage par secteur économique ! Par exemple, dans le secteur du service, où il y a beaucoup d'emplois disponibles, il faudrait plus d'heures que dans l'industrie de la pêche, où les emplois sont plus rares. Bref, on remplacerait une discrimination et une injustice, par une autre discrimination et une autre injustice qui auraient aussi pour effet de réduire encore une fois l'admissibilité au régime.

Les leçons du projet de loi C-269

Après quelques mois de discussion, le projet de loi C-269 proposé par l'ensemble des partis d'opposition est

Un nouveau défenseur des droits des chômeurs et des chômeuses - Par Jonathan Lamontagne, RDDS-Drummond

Le Regroupement de Défense des Droits Sociaux district Drummond, un organisme qui défend les personnes assistées sociales depuis 1991, a greffé à sa mission, depuis l'été 2007, la défense des chômeurs et des chômeuses. Avant la modification de notre mission, les chômeurs et les chômeuses de Drummondville devaient chercher de l'aide à Victoriaville, Trois-Rivières, Sherbrooke ou St-Hyacinthe. C'est loin lorsqu'on attend son premier chèque d'assurance-chômage. Très souvent, nous recevions leurs appels de détresse. Nous les mettions en contact par téléphone avec un intervenant ou une intervenante de l'une de ces villes, mais sans pouvoir agir plus pour eux. En juillet 2004 et octobre 2005, le RDDS de Drummondville amendait sa charte constitutive pour obtenir un numéro de charité et défendre tous les sans-emploi de la région. Toutefois, cette volonté ne pu être mise en œuvre immédiatement faute de moyens et d'outils pour y parvenir. Mais cet été, nous avons ouvert notre service officiellement lors d'une conférence de presse à laquelle Hugo Desgagné du MASSE et Benoit Marsan du MAC de Montréal ont assisté et où, étrangement, même le député de l'Action Démocratique du Québec est venu dire qu'il s'agissait d'une bonne idée (sic)..

Nous n'avons pas plus de ressources pour opérer que les autres organismes en défense collective des droits. Ce n'est que par une bonne expertise de l'équipe en place et une répartition optimale des tâches que nous arrivons à donner le service de défense individuelle et collective avec 1,8 employéEs à temps plein. Nous offrons les services d'information, d'accompagnement à la première révision administrative, d'aide pour remplir des documents et finalement de références à des organismes tiers.

Notre équipe permanente se compose du conseil d'administration en premier lieu, de son coordonnateur-intervenant (moi-même) en fonction depuis le 7 septembre 1999. Je suis, au surplus, membre du barreau du Québec depuis le 23 août 2002 et je représente au TAQ les dossiers de révision administrative qui sont montés en appel. Je suis également responsable du volet assurance-chômage. Finalement, l'équipe ne serait pas complète sans la présentation de Lucie Tremblay responsable du volet aide sociale. Cette dernière travaille avec nous depuis janvier 2004.

Nous sommes, depuis peu, membre du MASSE et nous espérons aider un maximum de personne à bénéficier des prestations d'assurance-chômage auxquelles ils et elles ont droit. Ne vous gênez surtout pas à nous référer des gens du Centre-du-Québec.

...suite de la une

mort au feuilleton. Ce projet de loi visait à modifier timidement les critères d'admissibilité afin de rendre le régime un peu plus accessible. Ne pouvant être contre la vertu, le MASSE l'avait salué en y apportant toutefois quelques bémols et sans l'enthousiasme exprimé par les centrales syndicales québécoises (CSN, FTQ et CSQ), le Bloc Québécois et le Conseil National des Chômeurs (CNC). Ces derniers voyaient en ce projet de loi une réforme majeure de l'assurance-chômage.

Ce n'est pas la première fois que certaines tentatives du genre ne portent pas fruit au cours des dernières années. La solution ne réside donc pas entre les quatre murs de la Chambre des communes, mais plutôt entre les mains des travailleuses, des travailleurs et des sans-emploi des différentes régions du Canada. Le régime d'assurance-chômage canadien fut créé suite à la mobilisation de la classe ouvrière canadienne, tout comme les différentes lois de protections sociales qui subsistent encore de nos jours. Leur conservation et leur amélioration dépendent seulement de la volonté de mobilisation et d'action des travailleuses et des travailleurs. Nous ne pouvons compter que sur nos propres moyens.

Notes:

1. Voir l'édition hiver 2007 du journal EN MARCHÉ, Baisse record du taux de chômage, augmentation considérable de la précarité et de la pauvreté !, pages 1-2.
2. Selon les chiffres énoncés par le Congrès du Travail du Canada dans un communiqué du 11 janvier 2008.
3. Il y a présentement une cause en attente d'audience devant la Cour Suprême du Canada concernant le détournement de la Caisse. Pour plus d'informations, voir l'édition hiver 2007 du journal EN MARCHÉ, Le jugement de la Cour d'appel du Québec sur les surplus du Compte d'assurance-emploi et les prestations d'emploi : l'impact social d'un débat constitutionnel, Georges Campeau, p 3.
4. Le gouvernement faisait alors état de son intention de ne pas limiter son rôle à la gestion des ressources, mais aussi de s'impliquer dans la gouvernance du régime.



3516 Avenue Du Parc
Montréal, (Québec) H2X 2H7
Tél.: (514) 524-2226 Téléc.: (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org
Site web: www.lemasse.org

VOS ORGANISATIONS LOCALES POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES SANS-EMPLOI

Action-Chômage Haute-Côte-Nord

456 route 138
Portneuf-sur-Mer, C.P. 126, G0T 1P0
(418) 238-2625

Comité Chômage de l'Est de Montréal

1691 Pie IX, local 302
Montréal (Qc), H1V 3L6
(514) 521-3283
site web: www.ccem.ca

Corporation de défense des droits sociaux de Lotbinière

372, St-Joseph, local 1
Laurier-Station (Qc), G0S 1N0
(418) 728-4054

L'A.S.T.U.S.E.

365, rue Ste-Anne,
Chicoutimi (Qc), G7J 2M7
(418) 543-3569

Mouvement Action-Chômage Pabok inc.

41, route de l'Église
Pabos (Qc), G0C 2H0
Téléphone: (418) 689-2030

Mouvement Action-Chômage de Montréal

6839 A, rue Drolet
Montréal (Qc), H2S 2T1
(514) 271-4099
site web: www.macmtl.qc.ca

RDDS de Drummondville

255, rue Brock, bur. 326 & 328
Drummondville (Qc), J2C 1M5
(819) 472-8601

Action-Chômage Kamouraska Inc.

355 avenue Bouchard, C.P. 1199
St-Pascal (Qc), J0L 2R0
(418) 492-7494

Mouvement Action-Chômage Saguenay-Lac-St-Jean

409, Collard O.
Alma (Qc), G5L 1N9
(418) 662-9191

Mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières

874, rue Ste-Julie
Trois-Rivières (Qc), G9A 1Y2
(819) 373-1723

site web: sites.rapidus.net/actionchomage/

Mouvement Action-Chômage des Chenaux

44, Rivière-à-Veillet
Ste-Geneviève-de-Batiscan (Qc), G0X 2R0
(418) 362-2134

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie

187, rue Laurier, suite 215
Sherbrooke (Qc), J1H 4Z4
Téléphone: (819) 566-5811
site web: www.lemcce.org

Regroupement des chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue

127, 8e rue
Rouyn-Noranda (Qc), J9X 2A5
(819) 764-9888

Regroupement des sans-emploi de Plessisville

1595, St-Louis
Plessisville (Qc), G6L 2N1
(819) 362-0066

Regroupement des sans-emploi de Victoriaville

59, rue Monfette, local 211
Victoriaville, (Qc.), G6P 1J8
(819) 758-6134



L'AIDE JURIDIQUE, UNE DIMENSION ESSENTIELLE POUR UN RÉEL ACCÈS À LA JUSTICE

Par la Coalition pour l'accès à l'aide-juridique

Dans la société québécoise, les citoyennes et citoyens sont confrontés quotidiennement, à travers divers aspects de leur vie, à des questions ayant un lien avec la justice.

En effet, que ce soit pour nos enfants, dans nos rapports familiaux, de travail ou encore dans nos liens avec divers organismes gouvernementaux ou privés, surviennent régulièrement des questionnements sur nos droits, nos obligations et les règles applicables. Souvent, nous avons le sentiment de ne pas avoir toute l'information, de ne pas être respectés, de ne pas obtenir un juste traitement, etc.

Mais que faire? Où obtenir les informations et surtout comment comprendre et appliquer toutes ces notions juridiques à notre propre situation? Et qui plus est, l'accès aux tribunaux ou aux mécanismes de contestation de décisions qui nous sont imposées se révèle complexe et coûteux. Alors, trop souvent, on « laisse faire » et s'installe un sentiment de non confiance dans notre système de justice.

On se rappellera qu'au Québec, le régime de l'aide juridique a été mis en place en 1973 pour offrir aux citoyens à faible revenu un accès à des services juridiques gratuits, que ce soit pour des consultations, de l'information, de l'assistance pour diverses démarches de nature juridique et pour la représentation devant les divers tribunaux. Ces services étaient offerts dans tous les domaines du droit.

A travers les années, la *Loi sur l'aide juridique*, comme bien des lois sociales au Québec, a connu des reculs et certains services ont été réduits. Malgré ce fait, l'accès pour les citoyens à l'aide juridique demeure un des éléments essentiels lorsque l'on parle d'accès à la justice.

En effet, le réseau de l'aide juridique est implanté à travers toutes les régions du Québec et offre des services diversifiés par une équipe d'avocates et avocats ayant développé une expertise dans les secteurs de droits touchant particulièrement les personnes à faibles revenus.

Le problème majeur : Un accès trop limité

Tous s'entendent pour dire que le principal problème du régime québécois d'aide juridique est que trop peu de personnes y ont accès. Saviez-vous que les personnes travaillant au salaire minimum et les personnes âgées n'ayant comme seul revenu que la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu, ne sont toujours pas admissibles à l'aide juridique? Malgré leurs très faibles revenus, ce droit leur est refusé. Une telle situation est inadmissible et un virage s'impose.

Un autre facteur d'exclusion est la méthode de détermination du revenu. Actuellement, l'admissibilité financière est déterminée selon le revenu annuel d'une personne. Cette méthode exclut particulièrement les travailleurs et travailleuses qui se retrouvent soudainement sans emploi au cours de l'année.

L'histoire de François illustre bien cette réalité :

François a été victime d'un accident de travail en octobre dernier et il est en arrêt de travail depuis. Sa convalescence s'annonce longue. La CSST a refusé de lui verser une indemnité. François veut contester cette décision.

Ses revenus : Aucun en ce moment. Il semble qu'il n'ait pas accumulé suffisamment d'heures pour obtenir des prestations d'assurance-emploi. À l'aide juridique, son admissibilité est évaluée selon son revenu annuel et non selon son revenu mensuel. François a gagné 16 500 \$ depuis le début de l'année jusqu'à son arrêt de travail. Au moment

seulement depuis 1996 que les critères d'admissibilité sont sur une base annuelle.

Confrontés quotidiennement aux injustices créées par le régime actuel d'aide juridique, des organismes communautaires, des regroupements de plusieurs secteurs et des syndicats ont, en septembre 2007, formé la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique*. La Coalition réclame du Ministre de la Justice une modification substantielle et immédiate des seuils d'admissibilité pour que :

1. les personnes seules travaillant au salaire minimum (40 heures/semaine) aient accès gratuitement à l'aide juridique ;
2. les seuils d'admissibilité des autres catégories de requérants, incluant le volet avec contribution, soient augmentés en conséquence ;
3. l'admissibilité à l'aide juridique soit déterminée en fonction du revenu mensuel des requérants ;
4. et l'indexation annuelle des seuils d'admissibilité soit maintenue.

L'urgence d'agir

On se rappellera qu'en 2005, le gouvernement avait apporté des modifications aux seuils d'admissibilité, étalés sur cinq ans (2006-2010) alléguant vouloir « offrir une justice plus accessible » et ainsi permettre à 900 000 personnes de plus d'avoir accès à l'aide juridique. Malheureusement, un seul constat s'impose après deux ans : la réforme a complètement échoué. À ce jour, nous ne constatons aucune augmentation du nombre de personnes pouvant bénéficier des services d'aide juridique.

Et pourtant, le ministre de la Justice Jacques P. Dupuis s'entête à maintenir le cap ! En effet, en décembre 2007, il annonçait les seuils d'admissibilité applicable à partir du 1er janvier 2008, comme le prévoyait le règlement adopté en 2005, sans plus. Le Ministre fait la sourde oreille aux revendications de la Coalition, appuyée par pas moins de 200 groupes communautaires, syndicats, organismes et intervenants dans le domaine de la justice.

Le gouvernement a pourtant la capacité financière d'agir ayant, dès 2005, prévu des engagements financiers qui, à ce jour n'ont pas été utilisés pour fournir plus de services à la population. Alors pourquoi un tel déni de droits face aux personnes moins bien nanties de notre société ?

Joignez vous à cette campagne et faites savoir votre opinion au Ministre de la Justice.

Pour plus d'information, pour obtenir les outils de campagne de la *Coalition pour l'accès à l'aide juridique*, pour nous faire connaître votre opinion, visitez le lien sur le site Internet suivant:

www.servicesjuridiques.org.



les de l'accident (octobre), il avait déjà dépassé le montant annuel de 11 250 \$ pour l'aide gratuite et de 16 031 \$ pour le volet avec une contribution maximale de 800 \$ pour une personne seule .

Il n'est pas admissible à l'aide juridique. François : « En ce moment, je n'ai aucun revenu ! Je n'ai pas d'économies! Pourquoi ne pas plutôt tenir compte de mon revenu mensuel qui représente vraiment ma situation actuelle? »

Utiliser le revenu mensuel plutôt qu'annuel dans la détermination de l'admissibilité à l'aide juridique est une demande bien modérée lorsqu'on se souvient qu'entre 1973 et 1996, l'admissibilité à l'aide juridique était déterminée selon le salaire hebdomadaire. En effet, c'est

CAMPAGNE DU FRONT DE DÉFENSE DES NON-SYNDIQUÉES POUR L'AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM

Par Mélanie Gauvin, Porte-parole du Front de défense des non-syndiqués (FDNS)

Le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) est une coalition qui existe depuis 1983 et qui regroupe plus de 25 organisations. Il réunit des regroupements nationaux, des organisations syndicales, et des groupes de plusieurs régions du Québec (Alma, Montréal, Québec, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Trois-Rivières). Son principal objectif est de favoriser l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes non syndiquées.

Plusieurs dossiers sont portés par le FDNS notamment concernant le travail précaire, le temps de travail, la disparité de traitement, la conciliation famille/travail, etc. Et bien sûr, cette année la priorité d'action a été mise sur le dossier du

salaire minimum.

À l'automne, le FDNS a mené une vaste campagne pour l'augmentation du salaire minimum au Québec. Il a demandé au gouvernement d'augmenter le salaire minimum pour qu'une personne qui travaille 40 heures par semaine ait un revenu annuel équivalant au seuil de faible revenu, avant impôt, établi par Statistique Canada pour une personne seule. Le salaire minimum en 2007 aurait donc dû atteindre 10,16 \$ l'heure.

Pour cette campagne, le premier objectif était de rejoindre la population et obtenir son appui dans la lutte pour augmenter le salaire minimum. Pour y arriver, le

principal levier de mobilisation a été une pétition en faveur de l'augmentation du salaire minimum. Lancée le 1er mai dernier, cette pétition a largement circulé à travers le Québec grâce, entre autres, au travail de mobilisation des groupes membres du FDNS, mais aussi grâce à l'appui de nombreux regroupements et organisations syndicales, ayant des antennes partout au Québec. Un des moments forts de la campagne a été la tenue d'une semaine nationale en octobre pour l'augmentation du salaire minimum au Québec. Cette semaine a permis l'organisation de plusieurs actions : signatures de la pétition et dénonciations de situations de pauvreté à travers le Québec. De plus, cette semaine de mobilisation

nationale a permis une très bonne visibilité auprès des médias.

Le point culminant de la campagne a eu lieu le 13 décembre dernier, alors que le Front de défense des non-syndiqués par l'entremise des députés Nicolas Girard du Parti québécois et Éric Charbonneau de l'Action démocratique du Québec, déposait à l'Assemblée nationale une pétition signée par plus de 28 000 personnes. Cette pétition demandait à l'Assemblée nationale d'augmenter le salaire minimum pour qu'une personne rémunérée au salaire minimum qui travaille 40 heures par semaine, ait un revenu annuel équivalant au seuil de faible revenu,

... Suite Page 5

Des nouvelles de l'assurance-chômage...

La maladie cause déjà assez de stress...pourquoi en rajouter?

Par Catherine Gendron du MAC de Trois-Rivières

Il ne se passe pas une semaine sans que nous recevions un appel pour s'informer des prestations de maladie. Dans la majorité des cas, les prestataires veulent savoir s'il est possible de prolonger la période de quinze semaines de prestations car ils arrivent à la fin et ils sont toujours dans l'incapacité de travailler. Dans le contexte actuel, les maladies physiques ou mentales sont de plus en plus présentes dans tous les milieux de travail et de plus en plus longues à diagnostiquer et surtout à traiter.

Donc la période de récupération est plus longue. Actuellement, le régime d'assurance-chômage permet de bénéficier de quinze (15) semaines de prestations de maladie. Une fois cette période complétée, le prestataire étant toujours dans l'impossibilité de reprendre son travail se retrouve sans revenu. La maladie étant déjà une épreuve difficile à surmonter, nous croyons qu'il est inutile d'ajouter un stress causé par un manque de revenu. Déjà la précarité financière engendre des soucis et des inquiétudes affectant insidieusement la santé. **Pour ces raisons et afin d'améliorer la qualité de vie des prestataires et de leur famille, nous demandons que le nombre de semaine de prestations de maladie soit augmenté à 50 semaines, soit le maximum que les prestations ordinaires peuvent atteindre.** Un critère d'admissibilité unique est

important afin de ne pas créer à nouveau des disparités entre les régions administratives.

Afin de permettre que chaque personne ait un droit égal à se rétablir et ce, sans stress supplémentaire, le Mouvement Action-Chômage de Trois-Rivières, demande par le biais d'une pétition à *Ressources humaines et Développement social du Canada*, de même que son ministre, Monte Solberg, qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires, sans délai, afin d'augmenter le nombre de semaines de prestations de maladie à 50 semaines au lieu de 15.



Au début du mois de décembre, nous pouvions compter tout près de 1 000 signatures provenant de groupes et de personnes de divers horizons. Étant donné l'intérêt porté à la dite pétition, nous avons décidé de prolonger la période de signature jusqu'au mois de janvier.

De plus, la période estivale peut être un bon moment pour sensibiliser la population et notre entourage à cette problématique.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet du MAC de Trois-Rivières.

<http://sites.rapidus.net/action-chomage/>

Une norme variable d'admissibilité: de la disparité à la discrimination!

Par Hans Marotte du MAC de Montréal

Dernièrement, nous avons appris que le taux de chômage dans la région de Chicoutimi-Jonquière avait chuté de 3% en l'espace de quelques semaines. Cette chute aussi soudaine qu'inattendue pourrait laisser croire que la situation économique de la région s'améliore à la vitesse grand V et que la création d'emplois est importante. Pourtant, la situation est toute autre.

Les véritables raisons de cette «embellie» se situent plutôt à d'autres niveaux; la crise forestière qui bat son plein dans les régions ressources et les très nombreuses pertes d'emploi dans le secteur manufacturier. Cette réalité touche particulièrement des régions comme celle du Saguenay-Lac-St-Jean. Comment expliquer alors que le taux de chômage baisse de façon draconienne alors qu'avec la diminution des emplois, il devrait normalement augmenter de façon significative?

La façon de calculer le taux de chômage explique en grande partie cette aberration. Pour être considéré comme un chômeur ou une chômeuse, il faut dans un premier temps ne pas travailler du tout. Ainsi, un individu travaillant trois heures dans une semaine donnée ne sera pas considérée comme chômeur ou chômeuse. De plus, pour faire partie de la statistique, vous devez être activement à la recherche d'un emploi. Ainsi, dans une région durement frappée par des mises à pied massives où l'emploi est rare, il est fréquent que les personnes sans-emploi cessent de chercher de l'emploi pour une certaine période de temps. Ces personnes, bien

que sans travail, ne sont pourtant pas incluses dans les chiffres. C'est ce qui explique que la région Chicoutimi-Jonquière voit son taux de chômage baisser en période de mise à pied massive.

Le nombre de personne sans emploi augmente de façon importante, mais le nombre de demandeurs et de demandresses d'emploi diminue encore davantage.

Le problème avec ce genre de situation, c'est que plus le taux de chômage officiel diminue, plus le nombre d'heures nécessaires pour se qualifier à l'assurance-chômage augmente. Dans le cas qui nous occupe, cela veut dire que les travailleurs et les travailleuses vont devoir accumuler 105 heures de plus pour avoir droit aux prestations. Cela représente trois semaines de travail à temps plein. On peut comprendre que cette exigence soit difficile à atteindre pour plusieurs puisque la région ne crée pas d'emploi, mais en perd de façon significative.

Cet exemple en est un parmi tant d'autres qui illustre bien la nécessité de mettre en place **une norme unique d'admissibilité nonobstant la fluctuation régional du taux de chômage. Avec une norme unique établie à 350 heures de travail**, tout travailleur et toute travailleuse pourrait se qualifier pour recevoir des prestations. Cette norme ferait en sorte d'éviter des situations injustes comme celle qui se déroule présentement au Saguenay et comme celles qui se produisent tous les jours dans plusieurs régions.

À Monte Solberg Ministre des Ressources humaines et du Développement social

Monsieur le ministre,

Le Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie (MCCE) se demande si vous avez volontairement décidé d'ignorer les préoccupations de la population sherbrookoise et estrienne. Le 27 juin 2007, le maire de Sherbrooke, M. Jean Perrault, vous a demandé de mettre fin aux disparités de traitement dont sont victimes les résidents de Sherbrooke. Il joignait une résolution d'appui au MCCE adoptée par le conseil municipal le 18 juin 2007.

En octobre et novembre 2007, une trentaine d'organisations syndicales et populaires estriennes vous ont adressé une lettre exigeant que votre ministère mette fin à ces disparités de traitement à l'assurance-chômage selon notre lieu de résidence. De plus, vous devez avoir reçu au moins 12 000 cartes postales signées par des citoyens et citoyennes de l'Estrie qui ont joint leur voix à la nôtre en répondant spontanément à notre appel.

Le MCCE ne peut comprendre pourquoi vous faites la sourde oreille à ce cri du coeur lancé unanimement par la population estrienne, les milieux syndicaux et populaires, les élus municipaux de Sherbrooke et les députés fédéraux de la région. Lorsque autant de gens s'indignent contre des mesures discriminatoires dans un régime public de protections sociales, on s'attend à une quelconque réaction du ministre responsable de ce dossier. Dans le présent cas, vous n'avez même pas répondu aux divers intervenantEs qui vous ont écrit, pas même un accusé de réception n'a été reçu de votre part.

Le MCCE dénonce votre silence et exige que vous répondiez à la population sherbrookoise. Nous vous rappelons que l'ensemble des salariéEs paient le même taux de cotisation à l'assurance-chômage, peu importe leur lieu de résidence. Elles et ils doivent obtenir la même protection en situation de chômage. Si vous ne savez pas comment justifier de telles disparités de traitement, ayez au moins le courage de le dire.

Ne croyez surtout pas, M. Solberg, qu'en faisant le mort, les gens de Sherbrooke oublieront que votre gouvernement les traite comme des citoyens et des citoyennes de second ordre.

Denis Poudrier,
Coordonnateur du
Mouvement des chômeuses et
des chômeurs de l'Estrie



Le cas de Sherbrooke est, à cet égard, particulièrement éloquent..

Au sens de la *Loi sur l'assurance-emploi*, le Québec est divisé en douze régions économiques. On calcule à chaque début de mois le taux de chômage qui s'appliquera pour tous et toutes les prestataires potentiels de cette région. Ce qu'il y a de particulièrement injuste, c'est que le découpage des régions fait parfois en sorte que des municipalités sont coupées en deux. Ainsi, pour deux personnes demeurant dans le même quartier, on appliquera un taux de chômage différent et on demandera un nombre d'heures différent pour être admissible aux prestations. Ceci ayant comme conséquence que pour deux personnes ayant travaillé le même nombre d'heures à la même usine et ayant cotisé le même montant à l'assurance-chômage, l'un aura droit aux prestations et l'autre non.

Pour toutes ces raisons, les chômeurs et les chômeuses membre du MASSE estiment qu'il est loin d'être réraisonnable d'exiger du gouvernement fédéral l'établissement d'un **seul critère d'admissibilité à 350 heures de travail** ainsi que d'un **minimum de 35 semaines de prestation**. C'est une simple question de bon sens!

... Campagne pour l'augmentation du salaire minimum

avant impôt, établi par Statistique-Canada pour une personne seule.

Cette même journée, quelques instants suivant le dépôt de la pétition, le ministre du Travail annonçait son intention d'augmenter le salaire minimum de 50 cents le 1er mai prochain. Il fera ainsi passer le taux régulier du salaire minimum de 8 \$ à 8,50 \$ et le taux pour les personnes à pourboire de 7,25 \$ à 7,75 \$. En chiffres absolus, cette hausse est la plus importante depuis les trente dernières années.

Durant cette campagne, le FDNS poursuivait également un second objectif de nature politique, soit se faire entendre auprès du comité interministériel chargé d'effectuer la révision triennale des impacts des hausses du salaire minimum. Le FDNS croit que le ministre du Travail doit revoir en profondeur la façon de fixer les augmentations du salaire minimum au Québec. Actuellement, le principal indicateur économique utilisé dans la politique gouvernementale est le ratio salaire minimum/salaire horaire moyen. Le choix de cet indicateur est, pour le

FDNS, très contestable puisqu'il exclut plus d'un million de personnes payées à salaire fixe au Québec. Le salaire de ces personnes est également supérieur d'environ 40 % à celui des personnes payées à l'heure. Le FDNS demande plutôt que soit utilisé le seuil de faible revenu de Statistique Canada, avant impôt, pour une personne seule, en se basant sur une semaine de 40 heures de travail.

L'évaluation de la campagne du FDNS par ses membres n'est, au moment d'écrire ces lignes, pas encore complétée. Nous pouvons toutefois nous réjouir de voir que la campagne a eu des répercussions et que la mobilisation suscitée autour de la question n'a pas été vaine et a permis tout de même l'augmentation la plus importante depuis très longtemps. Au plan politique, le FDNS a pu rencontrer le ministre du Travail à deux reprises et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le ministre du Travail nous a assuré être la personne en charge de diriger les travaux du comité interministériel. Plusieurs députés ont également

été rencontrés par l'entremise des groupes membres du FDNS ou des groupes qui ont appuyé la campagne. De nombreux autres ont, quant à eux, reçu une lettre qui contenait une partie de l'argumentaire et la revendication. Le message a donc été bien diffusé.

Toutefois, malgré cette hausse intéressante de 50 cents, la personne qui travaille 40 heures au salaire minimum continuera de recevoir un salaire inférieur au seuil de faible revenu. Cet effort politique doit donc se poursuivre dans les années à venir. Deux autres provinces ont déjà prévu des mécanismes de rattrapage importants pour améliorer le pouvoir d'achat des personnes au salaire minimum. Tout d'abord, le gouvernement de l'Ontario a décidé de hausser le salaire minimum pour lutter contre la pauvreté. Le salaire minimum y augmentera progressivement à

10,25 \$ d'ici 2010. Dans un même ordre d'idées, la Saskatchewan a également prévu trois hausses successives entre le 1er janvier 2008 et le 1er mai 2009, pour avoir un salaire minimum qui y atteindra 9,25 \$.

Une évaluation et un bilan plus complets de la campagne seront faits au cours des prochaines semaines. Le FDNS se penchera également sur la position et la stratégie qu'il adoptera au cours des prochains mois, notamment en fonction du rapport qui sera émis par le comité interministériel. Malgré l'effort consenti par le Ministre du Travail et son gouvernement, qui contribue à améliorer le pouvoir d'achat des personnes rémunérées au salaire minimum, l'écart avec le seuil de faible revenu persiste toujours.



SUPPLÉMENT AU LOYER DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX 6200 LOCATAIRES PEUVENT RESPIRER!

Par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)



C'est le 21 décembre dernier que la ministre des Affaires municipales du Québec, Nathalie Normandeau, a annoncé la prolongation jusqu'en 2013 du supplément au loyer pour les coopératives et les organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation. Cette mesure touchera à terme 6200 ménages locataires. Pour environ 2400 de ces ménages, l'aide se terminait dans 3 mois,

ce qui les aurait obligés à couper dans leurs

autres besoins essentiels ou à quitter le logement qui leur a pourtant permis, pendant des années, d'améliorer leur sort. Les logements sociaux touchés sont ceux qui ont été développés depuis 1995. Le supplément au loyer est une subvention permettant aux locataires de payer 25 % de leurs revenus pour se loger. Sans cette subvention, des hausses du loyer moyen de 250 \$ par mois étaient à prévoir.

Étant donné l'incertitude qui planait sur la reconduction des suppléments au loyer, le FRAPRU a entamé à l'automne une campagne d'appui. Plus de 325 organismes à travers le Québec ont manifesté leurs inquiétudes face au gouvernement du Québec. Il était minuit moins une lorsque l'annonce est arrivée, car des avis de renouvellement devaient être acheminés pour les baux se terminant le 31 mars.

Cela fait déjà deux fois que le FRAPRU doit se battre pour la reconduction de cette aide financière. En 2003, plusieurs pressions ont été faites, dont l'occupation du bureau du ministre responsable à l'époque, André Boisclair. Cette fois-ci encore la décision a été prise au dernier instant. Depuis le début le FRAPRU revendique que le supplément au loyer dans les logements sociaux soit permanent et accordé à tous les ménages locataires dans le besoin. Actuellement, seulement de 40 à 50 % des ménages est admissible à une subvention.

50 000 DE PLUS!

Pour le prochain budget du Québec, le FRAPRU réclame un investissement sur cinq ans qui permettrait de réaliser 50 000 nouveaux logements sociaux. Car pour le moment, l'avenir se résume aux 2000 unités sur deux ans annoncées lors du budget du printemps 2007.

Que ce soit pour le budget, en campagne électorale ou à Québec lors d'un camping «des 4 sans» en juillet, le FRAPRU sera là pour défendre le droit au logement.

PÉTITION POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Comme nous, vous l'avez sans doute constaté, les besoins en logement ne diminuent pas, au contraire. La pénurie s'étend maintenant sur tout le territoire québécois; les loyers augmentent beaucoup plus vite que l'inflation et les revenus des locataires. Des dizaines de milliers de ménages ont un besoin urgent de logements sociaux et communautaires.

Des projets totalisant 10 000 logements coopératifs et sans but lucratif sont actuellement en préparation partout au Québec. Mais ils pourraient ne jamais être construits si Québec ne réinvestit pas dès cette année dans AccèsLogis, seul programme permettant la construction de logements sociaux.

Pour convaincre le gouvernement québécois d'investir dès son prochain budget dans un plan de relance du logement social, le FRAPRU s'est associé à cinq autres regroupements nationaux actifs dans le domaine. Ensemble, nous lançons une PÉTITION adressée aux députés de l'Assemblée nationale et nous vous demandons :

de la **FAIRE CIRCULER** le plus rapidement possible puis de nous **RETOURNER LES COPIES ORIGINALES** **AVANT le jeudi 28 février 2008** au 180 boulevard René-Lévesque Est, suite 105, Montréal, Qc, H2X 1N6.

Nous vous remercions à l'avance pour votre appui solidaire!

La pétition est une initiative des regroupements suivants : l'Association de groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ), la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), la Fédération des associations de locataires des HLM du Québec (FLHLMQ), le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) et le Réseau SOLIDARITE Itinérance Québec.



MOBILISATION ÉTUDIANTE POUR UN VÉRITABLE PROJET DE SOCIÉTÉ: RETOUR ET PERSPECTIVE DE LA LUTTE ÉTUDIANTE POUR LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Par le Conseil exécutif de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

L'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) est un syndicat étudiant national comprenant plus de 40 000 membres partout au Québec. Fondée en 2001, l'ASSÉ défend les intérêts des étudiants et étudiantes en prônant le syndicalisme de combat pour construire une éducation publique, gratuite et de qualité. Depuis plusieurs mois, l'ASSÉ et le MASSE collaborent lors de diverses luttes et campagnes (campagne des 28 jours, « Cérémonie » contre Mulroney, manifestation pour l'aide sociale, etc.). Le MASSE a ainsi formulé un appui à la campagne de l'ASSÉ pour un réinvestissement massif en éducation postsecondaire : voici un bref compte-rendu des derniers développements à ce sujet.



Un dégel irresponsable

En juin dernier, le gouvernement libéral confirmait son intention de hausser les frais de scolarité universitaire, et ce, dès la session d'automne 2007. Une hausse cumulative de 50\$ par session (500 \$ à terme) fut ainsi imposée aux étudiants et étudiantes, alors qu'une dérisoire compensation du déficient programme de prêts et bourses fut aussi mise de l'avant pour mieux faire avaler le morceau.

En plus d'appauvrir de manière significative une population déjà reconnue pour ses faibles revenus, cette mesure du gouvernement libéral met la responsabilité du financement de l'éducation sur le seul dos des étudiants et étudiantes. En effet, en prônant ainsi une logique d'utilisateur-payeur, le gouvernement empêche de faire du financement de l'éducation postsecondaire une responsabilité publique assumée par un véritable impôt progressif. Comment prétendre à la démocratie lorsque ce sont les plus démunis-e-s qui assument le fardeau du financement du savoir? Cette vision montre l'éducation comme un investissement personnel associé à une formation professionnelle; nous défendons l'idée d'une éducation perçue comme un vecteur d'émancipation sociale associée au travail collectif et au bon fonctionnement d'une véritable démocratie.

De plus, les tenants du dégel des frais de scolarité prétendent qu'une hausse permettrait de pallier au sous-financement universitaire et ainsi donc d'améliorer la qualité de l'éducation postsecondaire. Pourtant, de nombreuses

statistiques démontrent que le dégel ne fera que remplir en partie un trou béant creusé année après année par les coupures en éducation. Les exemples de l'Ontario et de la Grande-Bretagne nous montrent qu'une hausse des frais de scolarité entraîne un désengagement de l'État en éducation. Ce n'est que par un réinvestissement public massif que nous pourrions construire une éducation démocratique, accessible et de qualité.

Revendications de l'ASSÉ

Si nous critiquons l'irresponsabilité du gouvernement, c'est parce que nous luttons pour réaliser un véritable projet de société. En effet, depuis octobre 2006, l'ASSÉ met de l'avant une plate-forme de revendications intitulée « Pour un réinvestissement pas n'importe comment ». Cette plate-forme promeut la gratuité scolaire à tous les niveaux, permettant une égalité des chances dans l'accès au droit à l'éducation. La gratuité scolaire vient aussi rompre avec la logique d'utilisateur-payeur : financée à partir d'une hausse de l'imposition des grandes entreprises, cette mesure vient assurer une responsabilité publique dans le financement de l'accès à l'éducation. De plus, l'ASSÉ revendique une amélioration de la qualité des ressources et des services, libres de l'emprise du privé : le sous-financement a déjà eu de trop grands impacts sur la qualité de notre éducation, il est plus que temps de remédier à ce problème qui touche l'ensemble des institutions éducatives à divers degrés. À ce titre, l'établissement d'un système de garde public adapté à la condition étudiante pour permettre une meilleure conciliation études-famille nous paraît primordial pour favoriser l'accès à l'éducation aux parents étudiants et améliorer leurs conditions de vie. De nombreuses études et du matériel d'information sont disponibles sur le site Internet de l'ASSÉ.

Bilan de la mobilisation de l'automne 2007

À l'automne 2007, l'ASSÉ a tenté de lancer une campagne de grève générale illimitée sur la base de la plate-forme *Pour un réinvestissement pas n'importe comment*. Alors que le début de la

session a été marqué par une série d'actions régionales ainsi que des discussions avec des associations étudiantes non affiliées pour former une coalition nationale de grève, la mobilisation n'a pas été à la hauteur des attentes. En effet, la tenue des votes de grève a montré une tendance sans précédent au sein du mouvement étudiant : alors que sept associations étudiantes universitaires avaient obtenu des mandats de grève, pas une association collégiale ne put obtenir de tels mandats. Afin de marquer un pas de plus dans l'escalade des moyens de pression, trois journées de grève furent organisées à la fin novembre, auxquelles participèrent près de 44 000 étudiants et étudiantes (plus de 58 000 furent en grève pour la manifestation du 15). Une journée nationale de formation ainsi qu'une manifestation nationale rassemblant environ 2 000 personnes furent ainsi organisées dans un climat de répression policière à l'égard du mouvement étudiant combatif.

Perspectives pour l'hiver 2008

Le Congrès de l'ASSÉ, rassemblant les délégué-e-s de l'ensemble des associations étudiantes membres, s'est prononcé pour une poursuite de la campagne de grève générale illimitée à l'hiver 2008, se dotant d'un plan d'action très chargé. En effet, une tournée de sensibilisation sur les impacts néfastes du sous-financement de l'éducation aura lieu jusqu'au 15 février dans plusieurs associations étudiantes. Un camp de formation eut lieu les 2 et 3 février à Matane, alors qu'une manifestation nationale est organisée le 21 février prochain à Québec, à laquelle vous êtes tous et toutes convié-e-s. De nombreuses actions de perturbations économiques et politiques auront aussi lieu au cours des prochains mois.

C'est une lutte à la hauteur des principes qu'elle défend qui se poursuivra au cours des prochains mois.

Pour plus d'informations :
www.asse-solidarite.qc.ca

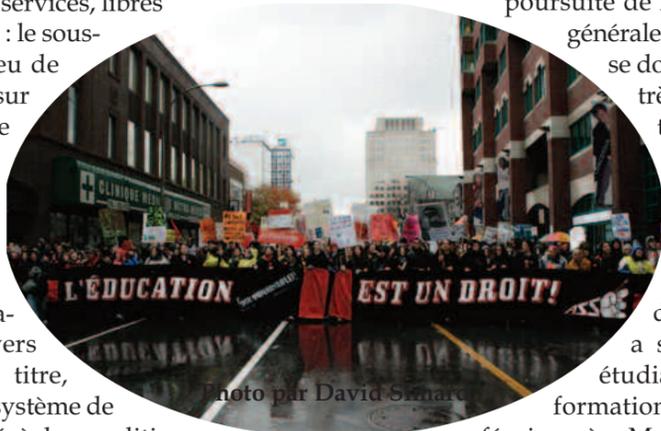


Photo par David Simard

... Campagne d'action pour l'autonomie économique des femmes

À Montréal, une manifestation nationale s'est rendue aux portes de l'Institut économique de Montréal (IEDM), véritable Think tank de la droite québécoise.

Nous y avons dénoncé leur idéologie ultralibérale, leur opposition à toute augmentation du salaire minimum, la promotion qu'ils font de la déréglementation tout azimut du marché du travail qui précarise les emplois, les coupures dans les programmes sociaux, et de la privatisation des services publics.

Nous avons également profité de l'occasion pour mettre de l'avant nos trois revendications prioritaires et dénoncer les refus répétés des différents paliers de gouvernement de réellement s'engager à éliminer la

pauvreté des femmes.

8 mars 2008 - Ateliers d'éducation populaire et de préparation à la manifestation nationale

Se déroulant sous le thème national « L'autonomie économique des femmes : une force collective », le 8 mars 2008 sera l'occasion pour les groupes membres et alliés de la CQMMF de réfléchir à ce que signifie l'autonomie économique des femmes dans nos vies.

La CQMMF propose aux groupes et syndicats de tenir des ateliers d'éducation populaire sur l'autonomie économique des femmes et visent également à se préparer à la manifestation du 31 mai. Les participantes aux ateliers seront

invitées à écrire, à l'arrière d'un gilet à manche longues, les mots qui illustrent le manque d'autonomie économique qu'elles vivent et à l'avant, les solutions qu'elles envisagent ou les revendications qu'elles portent. Ces chandails seront portés ou envoyés à Québec où leurs manches seront nouées les unes aux autres pour permettre d'encercler l'Assemblée nationale, lors de la manifestation du 31 mai, comme cela avait été fait en 1996 lors de la Vigile de 24 heures un an après la marche *Du pain et des roses*. (pour recevoir le « canevas d'animation » de l'atelier, visiter le site web de la FFQ : www.ffq.qc.ca ou écrire à blegault@ffq.qc.ca)

31 mai 2008 - Grande manifestation de la Marche mondiale des femmes à Québec

Contre les discours omniprésents de la droite, nous manifesterons pour la

solidarité, la justice sociale et l'égalité! Les membres de la CQMMF et les militantes de la Marche mondiale des femmes rappelleront aux éluEs leurs responsabilités sociales dans la lutte pour l'élimination de la pauvreté des femmes. Depuis la marche *Du pain et des roses* de 1995, en passant par la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 et les actions de la Marche en 2005, nous revendiquons des mesures concrètes pour l'élimination de la pauvreté des femmes. Malgré la croissance économique soutenue, la pauvreté des femmes n'a pas reculé depuis 10 ans au Québec.

Il est plus que temps que l'État québécois sorte de son inertie en matière de lutte à la pauvreté ! Nous les presserons d'agir pour garantir l'autonomie économique des femmes en manifestant nombreuses en soutien à nos trois revendications prioritaires.

JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE

Par l'Organisation D'Aide aux Sans-Emploi (ODAS-Montréal)

Dans le cadre de la Journée mondiale du refus de la misère organisée par ATD-Quart monde, qui se tenait le 17 octobre dernier, l'Organisation D'Aide aux Sans-emploi (ODAS - Montréal), organisme voué à la protection des droits et intérêts fondamentaux des citoyennes et citoyens sans emploi à l'aide sociale demandait, dans le respect de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, au gouvernement du Québec d'apporter, à titre de mesure urgente et immédiate, les bonifications suivantes au régime d'aide financière de dernier recours (aide sociale) :

Rétablir la pleine indexation annuelle automatique des prestations d'aide financière de dernier recours (aide sociale) pour tous sans distinction. Depuis 2005, la pleine indexation annuelle est accordée seulement aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi alors que les personnes sans contraintes à l'emploi ou ayant des contraintes temporaires n'ont droit qu'à une demie indexation annuelle de leurs prestations. Ce traitement en fonction de l'aptitude au travail est injuste;

Rétablir, à titre de prestation spéciale, l'allocation logement, pour les familles avec au moins un enfant à charge. Cette prestation spéciale a été abolie lors d'une modification à la réglementation en 2005. Cette aide financière était complémentaire à celle accordée en vertu du programme national d'allocation-logement de la *Société d'habitation du Québec*;

Abolir la pénalité pour partage de logement imposée, depuis 2005, aux personnes sans contraintes sévères à l'emploi vivant chez leurs parents en réduisant leurs besoins essentiels en vue d'établir le montant de leur prestation. Cette mesure réglementaire va à l'encontre de la loi qui a supprimé formellement, dans le test des ressources, toute possibilité de réduire

financièrement la prestation d'aide sociale en fonction du coût minimum du loyer et du partage de logement;



Abolir le délai de carence de 3 mois pour les immigrants indépendants pour avoir accès à l'aide financière de dernier recours. En effet, la réglementation prévoit qu'un nouvel arrivant, à titre d'immigrant indépendant, est considéré comme ayant suffisamment de ressources pendant les trois mois de son arrivée en sol québécois. Ces montants sont comptabilisés dans les avoirs liquides d'une personne en vue d'établir son admissibilité à l'aide financière de dernier recours. Concrètement, cela a pour conséquence de rendre inadmissible les immigrants indépendants pour une période de 3 mois;

Rehausser pour tous et toutes le seuil des prestations à celui des contraintes sévères à l'emploi afin de favoriser l'autonomie des personnes ;

Rehausser les seuils des revenus, des avoirs liquides exemptés ainsi que celui des biens lors d'une demande d'aide financière de dernier recours ou en cours d'aide financière afin de favoriser l'autonomie des personnes;

Abroger la contribution parentale (obligation alimentaire du Code civil du Québec codifiée dans la loi sur l'aide aux personnes et aux familles

(aide sociale) pour les parents de subvenir aux besoins de leurs enfants sans contrainte sévère à l'emploi. Cette contribution parentale a une incidence directe sur l'admissibilité des jeunes adultes ou dans le calcul du montant de la prestation mensuelle. Cette mesure exclut un grand segment des jeunes adultes de l'aide financière de dernier recours.

Exclure en totalité du calcul de l'aide financière de dernier recours, le montant de la pension alimentaire payable au bénéfice exclusif des enfants à charge;

Exclure partiellement, en bénéficiant de l'exemption pour gains de travail, du calcul de l'aide financière de dernier recours, le montant de la rente anticipée de retraite provenant de la Régie des rentes du Québec ou de tout autre régime semblable;

À moyen terme, l'Organisation D'Aide aux Sans-emploi (ODAS - Montréal) demande au gouvernement du Québec, dans le cadre d'une réforme de la fiscalité, **l'implantation d'un revenu de citoyenneté couvrant les besoins essentiels**, sous forme d'un crédit d'impôt remboursable, d'un montant de 15 000 \$ payable par le ministère du Revenu du Québec. Ce revenu de citoyenneté serait accessible à tous sans distinction (il s'agit d'un régime universel). Ce revenu de citoyenneté serait insaisissable, incessible et non imposable. Ce revenu de citoyenneté serait versé sur une base individuelle (et non familiale). Cette aide financière est inconditionnelle et déterminée uniquement en fonction du revenu imposable. On ne tient plus compte des autres ressources (ex : biens, avoirs liquides). Ce revenu de citoyenneté pourra être versé mensuellement et par anticipation. Notre organisation propose que les besoins spéciaux prévus, sous forme de

prestations spéciales, dans le régime actuel de la sécurité du revenu soient assumés par le régime public d'assurance maladie du Québec. Notre organisation tient à rappeler que la Charte des droits et libertés de la personne du Québec stipule que toute personne dans le besoin a droit, pour elle et sa famille, à des mesures d'assistance financière et à des mesures sociales, prévues par la loi, susceptibles de lui assurer un niveau de vie décent.(art.45).

Solidaire pour un Québec sans pauvreté, l'Organisation D'Aide aux Sans-emploi (ODAS - Montréal) est en faveur du rehaussement des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, d'une hausse du salaire minimum, d'une plus grande accessibilité à l'assurance-emploi, de la gratuité des médicaments pour ceux et celles ayant des revenus inférieurs ou égaux au salaire minimum (incluant le rétablissement de la gratuité des médicaments pour toutes les personnes âgées recevant le supplément du revenu garanti et du maintien intégral du réseau public universel de santé.



De plus, l'ODAS - Montréal exige un débat public, sous l'égide de la Commission parlementaire des affaires sociales de l'Assemblée nationale du Québec, de la nouvelle réglementation sur l'aide financière de dernier recours (aide sociale),

ÉVÈNEMENTS À VENIR

POUR LE DROIT INCONDITIONNEL À L'AIDE SOCIALE !

Manif-Action dans le cadre de la Semaine des personnes assistées sociales



Judi le 8 mai 2008

Lieu et heure à confirmer

Une invitation de l'OPDS :

514 527-0700

ou

514 524-6996

FORUM SUR LA PARTICIPATION CITOYENNE DES PERSONNES ITINÉRANTES

15 et 16 mai 2008

Deux journées d'ateliers pour parler de citoyenneté, de défense des droits, de prise de parole, de Politique en itinérance !!

une initiative du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

au Centre Saint-Pierre, Montréal (hébergement au Centre 7400)

Renseignements :

www.rapsim.org

Spéctacle
Bénéfice

Vendredi
15 février
2008
à 20h30

KOLA NOTE
5940, avenue du Parc
(coin Fairmount)

*Les mêmes droits
pour tous et toutes!*

AVEC
Les Voix Ferrées
Karen Young
Synco
Samian
Marco Calliari
Robert Fortin
Wapikoni Mobile
Jean-François Lessard

30,00 \$ (taxes incluses)
BILLETTS DISPONIBLES
LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS
514-649-7717, #421
KOLA NOTE
514-274-9339
RÉSEAU ADMISSION
www.admission.com
514-790-1245

60
1948-2008
Déclaration universelle
des droits de l'homme

LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

Déclaration de principes du

MASSE

Le **Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi** (MASSE) est un réseau québécois de groupes de chômeurs et de chômeuses qui luttent pour la mise en place d'un régime d'assurance-chômage juste et d'accès universel.

Nous croyons que toute personne en chômage doit se voir garantir un revenu de remplacement, lui assurant respect et dignité.

Plus globalement, nous croyons que tous les efforts de la société doivent être au service de l'ensemble de sa population. En conséquence, le travail ainsi que les richesses doivent être partagés, afin d'assurer le mieux-être des collectivités et le développement des régions, dans une perspective respectueuse de l'environnement et reposant sur le développement durable.

Nous croyons qu'un autre monde est possible. Nous revendiquons en ce sens la démocratisation de toutes les sphères de la société, en premier lieu dans le domaine économique et dans le monde politique. Nous revendiquons aussi le droit au travail ainsi que l'accès inaliénable à l'éducation aux soins de santé et au logement pour tous et toutes.

Nos valeurs et nos pratiques d'éducation populaire sont celles de la solidarité, du partage et de l'égalité. Nous combattons toutes les formes de discrimination et de préjugés, par exemple celles à l'égard des femmes, des jeunes, des sans-emploi et des personnes immigrantes.

Le **MASSE**, tout comme ses groupes membres, est AUTONOME : libre de penser et d'agir, libre de ses choix, indépendant de tout parti ou organisation politique, des institutions étatiques et des lieux de pouvoir; et SOLIDAIRE parce que lié au destin de ses frères et sœurs des classes populaires.

NOS REVENDICATIONS

Le **MASSE** oriente ses actions autour de quatre revendications principales. Les différents membres de notre organisation ont bien des récriminations contre le régime actuel.

Notre volonté commune est de lui redonner son caractère universel. Nous mettons donc la question de l'accessibilité au cœur même de nos revendications. Les autres éléments de bonification du régime d'assurance- chômage ne trouvent leurs intérêts réels que lorsqu'on est admissible aux prestations. Le **MASSE** a donc un objectif précis, se redonner un régime universel d'assurance-chômage. Pour y arriver, il faut d'abord alléger les critères d'admissibilité et ensuite bonifier la protection des personnes assurées.

C'EST POURQUOI NOUS EXIGEONS :

- Un seul critère d'accessibilité de **350 heures**
- Un minimum de **35 semaines** de prestations
 - Un taux de prestation d'au moins **60%**
- **Aucune exclusion** de plus de 6 semaines

Le secrétariat du **Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi** est situé au 3516 avenue du Parc, Montréal, Québec, H2X 2H4.
Téléphone : (514) 524-2226. Télécopieur : (514) 524-7610. Site web : www.lemasse.org Courriel : masse@lemasse.org

Ont collaboréEs à ce numéro : Benoit Marsan et Hans Marotte du MAC de Mtl, Denis Poudrier du MCCE, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ), le Front de défense des non-syndiqués (FDNS), l'Organisation d'aide aux sans-emploi (ODAS-Mtl), Catherine Gendron du MAC de Trois-Rivières, le Comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide-juridique, Jonathan Lamontagne du RDDDS-Drummond. **Photos**: David Simard et Hugo Desgagné. **Montage et Infographie** : Hugo Desgagné. **Impression** : Payette et Simms Inc. **Tirage** : 5 000 exemplaires. **Dépôt légal** : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Printemps 2008..